

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2380

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Opération Lyon Confluence - Travaux d'assainissement sur réseaux existants consécutifs à l'aménagement du secteur - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Opération individualisée n° 0766 en dépenses et en recettes - Lancement des procédures d'appels d'offres ouverts**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0888 en date du 26 décembre 2002, le Conseil a approuvé les orientations de la première phase opérationnelle du projet Lyon Confluence et le lancement des travaux d'assainissement et d'eau potable nécessaires au projet.

Dans ce cadre, un programme de travaux d'assainissement avait été envisagé qui peut être résumé comme suit :

- la principale conséquence du projet urbain sur notre réseau est due à l'ouverture de la Darse en Saône au niveau du pôle de loisir. Ce canal fermé pose alors le problème majeur de la coupure du collecteur quai Rambaud. Ce collecteur T180 sera coupé et il est nécessaire de le établir pour garder une solution d'assainissement aux 1 500 habitants environ qu'il dessert aujourd'hui,

- la solution retenue est constituée d'un collecteur très profond sous le cours Charlemagne (travaux exécutés en 2004) puis du prolongement de ce collecteur sous la rue Casimir Périer (côté ouest), sous les voies nouvelles de la ZAC et le cours Bayard pour aller rejoindre la gendarmerie (environ 1 000 habitants). Il convient également de prévoir une modification partielle du réseau intérieur de la gendarmerie. Le nouveau collecteur servira également de réseau primaire à l'aménagement de la ZAC,

- la coupure du collecteur du quai Rambaud nécessite également des modifications du sens d'écoulement dans certains égouts du secteur nord ouest de la Confluence : reprofilage des égouts visitables et constructions de nouvelles canalisations.

Pour compléter cet équipement, il est nécessaire de créer un nouvel exutoire pour les eaux pluviales de la gendarmerie (réseau séparatif) qui ne sont pas raccordables sur le futur collecteur. La solution proposée est de garder le T180 du quai Rambaud en service pour les eaux de pluie et de le raccorder sur un ouvrage de rejet en Saône à créer en aval de la gendarmerie.

Sur ces bases, il avait été décidé, dans le cadre de cette délibération pour financer ce programme, l'individualisation d'une autorisation de programme en dépenses sur l'opération n° 0766 pour un montant de 4 450 000 € HT.

Cette individualisation avait été proposée sur la base des études préalables et des éléments connus du projet de la ZAC et du tracé prévisionnel de la ligne de tramway.

A ce jour, les évolutions du projet de la ZAC, et les ajustements du tracé de tramway conduisent à envisager les modifications suivantes au programme décrit ci-dessus :

- la restructuration complète d'une partie du collecteur cours Charlemagne alors que seule était prévue une reprise d'étanchéité,
- un renforcement de diamètres sur certains tronçons par rapport aux prévisions initiales (transformation d'un collecteur 500 mm en 800 mm sur l'extension Casimir Périer-Gendarmerie).

Enfin, des études complémentaires ont fait apparaître la nécessité d'aménagements plus nombreux (reprises ou inversions de pentes, reprises de branchements sur les rues Claudius Collonge, Bichat et cours Suchet).

Le présent rapport a pour objet outre l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme n° 0766 en dépenses et en recettes, le lancement de procédures en vue de l'attribution, d'une part des travaux de construction du collecteur Casimir Périer-Gendarmerie et, d'autre part, des travaux de restructuration du secteur nord-ouest de la Confluence. Les travaux pourraient être attribués à la suite de deux procédures d'appels d'offres ouverts, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics :

- premier appel d'offres : collecteur Casimir Périer-Gendarmerie

Ces travaux, de la rue Casimir Périer prolongée (côté ouest) à la gendarmerie quai Rambaud, comprendraient la réalisation de :

- 230 mètres d'égout de 800 mm de diamètre,
- 405 mètres d'égout de 500 mm de diamètre,
- 100 mètres d'égout de 300 mm de diamètre,
- 5 branchements particuliers,
- travaux de réfection de chaussée,
- récolement,
- essais,
- mission de coordination de sécurité et protection de la santé (SPS),
- sondage et de dévoiement des réseaux.

Montant global estimé à 830 000 € HT ;

- deuxième appel d'offres : restructuration du secteur nord-ouest

Ces travaux feraient l'objet de deux lots qui seraient attribués, dans le cadre d'un marché unique, à une entreprise seule ou à un groupement conjoint :

- lot n° 1 : construction d'égouts circulaires quai Rambaud, rue Claudius Collonge, rue Dugas Montbel, comprenant :

- . 130 mètres d'égout de 600 mm de diamètre,
- . 400 mètres d'égout de 500 mm de diamètre,
- . 80 mètres d'égout de 300 mm de diamètre,
- . 35 branchements particuliers ,

- lot n° 2 : reprofilage d'égouts visitables cours de Verdun, rue Claudius Collonge, cours Suchet, rue Bichat, comprenant :

- . 425 mètres d'égout T 180,
- . la reconstruction de vingt branchements particuliers.

A ces travaux s'ajouteraient :

- les travaux de réfection de chaussée,
- les récolements des ouvrages construits et modifiés,
- des essais,
- la mission de coordination de sécurité et protection de la santé (SPS),
- les sondages et les dévoiements des réseaux.

Montant global estimé à 1 100 000 € HT.

Le montant global de dépenses complémentaires est évalué à 1 200 000 € HT, portant le montant total de l'opération au titre de l'assainissement à 5 650 000 € HT.

Un nouvel échéancier prévisionnel des paiements est ainsi proposé :

- travaux réalisés sur 2003-2004	3 415 000 € HT,
- prévision de réalisation 2005	1 530 000 € HT,
- prévision de réalisation 2006	705 000 € HT.

De plus, dans le contrat d'agglomération pour la période 2003-2006, approuvé par délibération n° 2004-1714 en date du 23 février 2004 et signé le 29 avril 2004, ce projet vient de se voir octroyer, par l'Agence de l'eau, des aides pour un montant évalué à 1 000 000 €, soit 750 000 € de subventions et 250 000 € d'avances remboursables dont l'encaissement interviendrait en 2005 pour un montant de 300 000 € en 2004, 400 000 € en 2005 et 300 000 € en 2006.

Il est donc proposé la réévaluation de l'individualisation de l'opération n° 0766 pour 1 200 000 € HT en dépenses et pour 1 000 000 € en recettes ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme n° 0766 - Lyon Confluence-travaux d'assainissement :

a) - en dépenses pour un montant supplémentaire de 1 200 000 € HT selon l'échéancier prévisionnel de paiements suivant :

- 3 415 000 € HT en 2003-2004,
- 1 530 000 € HT en 2005,
- 705 000 € HT en 2006,

b) - en recettes pour un montant de 1 000 000 € selon l'échéancier prévisionnel d'encaissement :

- 300 000 € en 2004,
- 400 000 € en 2005,
- 300 000 € en 2006.

2° - Approuve :

- a) - le lancement des travaux du programme de travaux complémentaires,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

3° - Les travaux seront attribués à la suite de deux procédures d'appels d'offres ouverts, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

4° - Les prestations relatives aux récolements, essais, réfections de chaussées, sondages, dévoiements des réseaux et coordination de la sécurité et de la santé seront réglés sur les marchés annuels conclus par les directions de l'eau et de la voirie.

5° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,